



# Bulletin ABC/CNA # 44 - novembre 2002

**"Si l'innocent-e mérite notre solidarité,  
le/la coupable la mérite encore plus."**

Gratuit, dons appréciés. Abonnement : 0.69 euros en timbre par numéro (gratuit pour les détenu-e-s). Soutien : chèque à l'ordre de Maloka.

*Une nouvelle fois, Sarkozy rampe lentement vers les pleins pouvoirs de l'Etat. On peut même se demander s'il n'est pas arrivé à ses fins, car comme on a pu le constater "y sont pas nombreux à gueuler".*

*Une chose est sûre, c'est que le combat pour notre liberté et de celles de tous les individus est loin d'être un terrain incertain. Affirmer ces désirs et ses opinions devient trop gênant pour la classe dirigeante, car elle ne peut plus accepter le dialogue s'étant enfermer dans des carcans économiques et relationnelles et non plus politiques. L'Etat français ne fait plus de politique vis à vis de l'ensemble de la population mais du prosélytisme en renouant avec des vieux relants racistes et xénophobes. En Espagne, pour ne citer que cet exemple la puisque le franquisme refait surface, bien qu'il n'ait jamais été complètement enterré, lorsque le peuple s'exprime on lui ferme la gueule tout de suite, en France lorsque le peuple s'exprime, on ne lui dit rien mais on lui fait comprendre, en tapant sur une partie du peuple, qu'on va lui fermer la gueule. La liste est longue, ..., alors rien de mieux qu'un bon vieux morceau des BxN pour finir cet édito...*

*"Les flics bastonnent bien trop dans leurs cars dans leurs métros matracage serviettes mouillées car tu es basané  
Tant qu'il y aura des prisons les kids se battront tant qu'il y aura des prisons y'aura des bastons  
Ils nous arretent pour rien Pour des tiags ou un cuir noir Parce que tu traines le soir T'as des coups dans les reins Tant qu'il y aura des prisons les kids se battront tant qu'il y aura des prisons y'aura des bastons  
Faut pas que les flics s'étonnent De se faire casser la tête C'est normal quand ils nous cognent*



*Qu'on éprouve de la haine  
Tant qu'il y aura des prisons les kids se battront tant qu'il y aura des prisons y'aura des bastons  
Quand je vais dans une manif Ils envoient leurs CRS Comme pour un état de siège Alors il y en a qui tirent Tant qu'il y aura des prisons les kids se battront tant qu'il y aura des prisons y'aura des bastons  
Dans cette sale cité pourrie Dans cette société de fric Je n'ai pas besoin d'un flic Pour m'apprendre à vivre"*

## SOLIDARITE ET LUTTE DANS LES PRISON CONTRE L'EXTRADITION D'OLANO

*Bien évidemment, la répression derrière les murs n'est que la continuité de ce qui se passe dehors. Particulièrement alarmé par le climat ultrasécuritaire et les conséquences immédiates à l'encontre des populations indésirables, nous aurions aimé présenter une liste des initiatives tenues dehors contre les nouvelles lois. Hélas, en dehors de quelques carnivals mimant la répression, ou de quelques manif que l'on pourrait qualifier de corporatistes, visant à défendre le caractère présentable de chaque catégorie visé, rien ne nous est arrivé. Au final, les seules initiatives menées contre le vent sécuritaire dont nous avons eu connaissance sont venues des détenus. Nous reproduisons ici les divers communiqués de détenus en lutte contre ce*

*vent sécuritaire, à partir du cas de l'extradition du militant basque Olanò. Au moment où nous écrivons ces lignes, c'est le prisonnier turc Cakir Erdogan qui est en grève de la fin, après avoir pris le relais de Gaël Roblin. Ce dernier a interrompu sa grève le 22 octobre, la veille, donc au dernier jour de sa participation à ce mouvement collectif, une fouille générale a eu lieu à La Santé.*

*Nous pouvons ajouter que davantage de détenus ont signé l'appel publié le mois dernier (« abolition des lois antiterroristes ! Libre circulation des prolétaires et des idées ! » ), en l'occurrence le reste des prisonniers bretons ainsi qu'un détenu de Fleury.*

## Communiqué de Nathalie Menigon et Joelle Aubron, prisonnières d'Action Directe 8/10/02

Ce 8 octobre, devant la Cour de Cassation, est présenté le recours contre la décision d'extrader Juan-Mari Olanò, porte-parole de Gestora Pro Amnistia. Le 31 octobre 2001, 13 membres du mouvement de soutien aux prisonniers politiques basques, œuvrant des deux côtés de la frontière qui balafre l'Euskadi, avaient été arrêtés dans l'Etat espagnol. Le 3 décembre, dans l'attente de statuer sur une demande d'extradition de l'Audiencia Nacional, l'Etat français jetait Juan-Mari Olanò en prison. Le 8 mars, une première exposition des motifs présentés à la "justice" française se signala par son inconsistance ; pas de faits, pas de dates, pas de lieux qui puissent justifier l'accusation selon laquelle l'appartenance de Juan Mari Olanò a Gestora pro Amnistia en ferait un acteur d'ETA. Le 28 juin, la Cour d'Appel de Pau entérinaient cependant la demande d'extradition de Madrid. Aucun fait nouveau n'avait été précisé et argumenté. Juste, au détour de la nouvelle croisade "anti-terroriste", ses activités de porte-parole, de 1987 jusqu'à décembre 2001, ont été décrétées illégales.

Ce même 8 octobre, au Centre de détention de Bapaume, nous ouvrons un cycle de semaines d'actions. Jusqu'au 15, Nathalie sera en refus des plateaux et Joëlle en grève de la faim. Nous faisons ainsi suite à l'appel du 11 septembre 2002. D'autres prisonniers signataires mèneront des grèves de la faim dans les semaines qui viennent. Nous plaçons notre semaine de lutte sous le signe de la solidarité avec la résistance de la gauche basque et avec celle des 24 femmes et mineures palestiniennes détenues à la Neve Tirza Prison en Israël. Chacun peut constater la latitude offerte par le prétexte anti-terroriste au gouvernement sioniste, son administration pénitentiaire n'est pas de reste. Fin juillet encore, pour briser une grève de la faim collective afin que cessent les brimades quotidiennes, les mauvais traitements et l'humiliation, un véritable commando est entre nuitamment dans les cellules, battant les prisonnières et les aspergeant de gaz lacrymogène. A la mi-août, leurs avocats n'avaient toujours pas été autorisés à les voir. On savait cependant que la grève continuait. Du 27 au 29 août, en solidarité avec elles, 115 prisonniers refusaient les plateaux à la prison de Moulin. Pour la même raison, en Belgique, du 2 au 4 septembre, était en grève de la faim Pierre Carette, militant des Cellules Communistes Combattantes toujours incarcéré après 17 ans alors que ses camarades condamnés à la même peine ont été libérés en 2000. Courant septembre, Georges Ibrahim Abdallah, militant communiste incarcéré depuis 18 ans pour des actions des Fractions Armées Révolutionnaires Libanaises et ayant participé au refus des plateaux à Moulin est transféré disciplinaire au Quartier d'Isolement de Fresnes.

Notre conscience des passerelles d'une résistance à l'autre est le moteur d'un agir commun contre le régime d'ordre au profit de la bourgeoisie. Le coup d'accélérateur mis par la répression ces derniers temps est l'expression d'une situation où le bellicisme et la réaction mènent la danse. De la prochaine guerre US contre l'Irak au projet d'un Sarkozy d'encre accroître les outils pour punir la misère, un même élan. De l'intention affichée d'un Sharon et de son chef d'Etat Major d'éradiquer la "tumeur cancéreuse" palestinienne à l'expulsion du parti indépendantiste Batasuna des cadres de la démocratie formelle espagnole, une même logique. Plus le régime capitaliste se heurte aux limites "génétiques" de son mode de développement, plus ses conséquences impérialistes se font brutales. Plus augmente la part accaparée par la bourgeoisie sur la richesse socialement produite, plus les Etats organisent l'assujettissement de la classe exploitée. Plus la base économique du capitalisme, son mode de production, opprime les besoins sociaux des peuples, plus la bourgeoisie amplifie ses dévastations, plus sa politique revêt des caractères ouvertement réactionnaires. Ce sont là de vieilles lois du stade impérialiste.

En tant que communistes, nous disposons d'outils analytiques permettant de rompre avec le consensus idéologique que détermine un tel niveau de monopolisation des pouvoirs. Notre solidarité s'appuie sur ces outils pour comprendre les enjeux d'une telle situation. La visibilité aujourd'hui atteinte par l'agir des prédateurs est plus une marque de faiblesse que de force. Le triomphe de l'ordre des choses auquel nous faisons face accumule les caractères d'un pourrissement.

Dans cette conscience, nous élaborons un ici et maintenant différent. Avançant en posant les questions qui fâchent, nous donnons à nos utopies libératrices la force d'ouvrir les perspectives.

## **Non à l'extradition d'Olano ! Non à l'interdiction de Batasuna ! Abolition des lois antiterroristes !**

Depuis le 08/10 et pour une semaine, Joelle Aubron et Nathalie Ménigon, prisonnières communistes révolutionnaires, jeûnent et refusent les plateaux pour s'opposer à l'extradition vers l'Etat Espagnol de Juan Mari Olano, poursuivi pour avoir été porte-parole des comités de soutien aux prisonniers politiques Basques.

Depuis avril 2002 il croupit dans une prison française.

Cette éventuelle extradition par la France n'est pas moins acceptable que les remises habituelles de militants indépendantistes Basques aux forces fascistes espagnoles, elle marque toutefois un tournant politique.

- Au niveau européen : Elle s'inscrit dans un contexte de répression généralisée contre toute forme de dissidence ou de résistance. Renforcement de l'arsenal répressif, incarcérations arbitraires, multiplication des extraditions ou de « prêts » de militants politiques d'un état à l'autre, liste noire des organisations dites « terroristes »....

- Au niveau de l'état français : Cette éventuelle extradition intervient à un moment où de très nombreux militants politiques et syndicaux sont poursuivis par la justice pour leurs activités publiques. Dans les prisons même cette répression frappe les insoumis à l'ordre carcéral et capitaliste comme en témoignent les placements à l'isolement des camarades Yves Peirat, Georges Ibrahim Abdallah et André Olivier. Mais c'est la première fois que l'état français accepte une extradition pour délit de militantisme public. L'accepter sans rien dire ni faire c'est baisser les bras face à une vague de répression liberticide sans précédent. D'ailleurs de très nombreuses organisations de l'hexagone ont dit leur opposition à l'extradition d'Olano. Il faut que ce mouvement s'amplifie.

- Au niveau du Pays Basque : Cette livraison d'un militant public intervient juste après l'interdiction du parti indépendantiste BATASUNA, une mesure visant à museler le désir d'autodétermination du peuple Basque. Contre cela aussi la mobilisation doit croître et pas seulement au Pays Basque.

A compter du 16 octobre, nous prendrons le relais de Joëlle et Nathalie en refusant de nous alimenter pendant une semaine à tour de rôle, mettant ainsi en pratique l'appel à la convergence autour du cas Olano que nous avons pour certains signé avec d'autres camarades Corses, Basques, Bretons, Français,...

Depuis octobre 2000, les prisonniers politiques Turcs et Kurdes (et leurs proches) ont su, malgré la répression sauvage, organiser la résistance à l'isolement et aux lois antiterroristes...

Que leur détermination nous inspire !

Que fleurissent les initiatives contre l'extradition d'Olano et contre l'interdiction de BATASUNA !

Non à l'extradition d'Olano !  
Non à l'interdiction de BATASUNA !  
Abolition des lois antiterroristes !

*ROBIDART Stéphane (prisonnier politique Basque), GOGORZA OTAEGI Aitzol (prisonnier politique Basque), BERNARD Gérard (prisonnier politique Breton),  
ROBLIN Gaël (prisonnier politique Breton), CAKIR Erdogan (prisonnier communiste Turc – DHKPC)*

## **Prison de la Santé : Déclaration de Cakir Erdogan**

Chers camarades,

En ce moment, nous, les prisonniers politiques, nous faisons une grève de la faim tournante d'une semaine pour protester contre les lois anti-terroristes, l'enfermement et l'extradition du prisonnier politique basque Juan Mari Olano.

Personnellement, je fais 15 jours de grève de la faim – du 16 au 31 octobre – pour commémorer le deuxième anniversaire du début du jeûne jusqu'à la mort en Turquie et soutenir les prisonniers politiques dans leurs actions.

La solidarité internationale ne doit pas rester que des paroles. C'est pour cela que nous nous soutenons contre toute oppression et répression.

Continuez à le faire, en répondant à l'appel que je vous laisse aujourd'hui.

A vous les prisonniers politiques basques, bretons, corses, anarchistes, communistes, militants des droits de l'Homme, de la démocratie ou de la liberté.

A toutes et à tous.

Participez à la commémoration du deuxième anniversaire du grand massacre des 19-22 décembre 2000 par l'Etat fasciste turc. En faisant une semaine de jeûne, du 16 au 22 décembre 2002. Tout en sachant que participer à cela, c'est dire non aux lois anti-terroristes. Non à la torture. Non au capitalisme. Non au fascisme.

Déclarez votre intention de participation auprès de l'APA. Nous vous espérons nombreux.

Salutations révolutionnaires à toutes et à tous.

*Cakir Erdogan, Prisonnier politique du DHKP-C, le 25 octobre 2002  
Pour lui écrire : 276184 – 1/137, 42 rue de la Santé – 75674 Paris cedex 14*



# EUSKAL HERRIA

## BILAN REPRESSIF DES DERNIERS MOIS EN PAYS BASQUE

- En 47 jours, en Euskal Herri, 66 personnes ont été arrêtées sous le régime de « l'incommunication », mise au secret, sans aucun contact avec sa famille, proches, avocats pendant 5 jours. C'est pendant cette période « d'incommunication » que surviennent les mauvais traitements et tortures, dénoncé par le rapporteur spécial contre la torture de l'ONU, CPT, amnesty international. Tous les corps de police présent au pays basque sud ont été dénoncés pour avoir utilisé des méthodes de torture par ces ONG et institutions internationales.

- La Ertzantza (police autonome basque) a arrêté 13 personnes. Parmi eux, 2 personnes ont été laissées libre, avant même d'être présentées au juge, et trois autres ont été libérées par le juge sans caution. Et donc 7 personnes ont été incarcérées. 9 personnes ont dénoncé des mauvais traitements et des tortures. Parmi les personnes arrêtées, l'une d'entre elles a été arrêtée pour effectuer une condamnation de 3 ans de prison.

- La police française a arrêté 12 personnes. 6 personnes ont été incarcérées.

- La police nationale espagnole a arrêté 11 personnes. 5 d'entre elles ont été laissée libre par le juge, sans aucune caution, et un autre a du payer une caution. Donc 6 personnes ont été incarcérées. Une personne a dénoncé des tortures et des mauvais traitements.

- La garde civile espagnole a arrêté 36 personnes. Parmi elles, 8 ont été laissées libre, sans caution, et 2 avec caution. Donc 26 personnes ont été incarcérées. 29 personnes ont dénoncé des tortures et des mauvais traitements.

- Liberté d'expression : manifestations et rassemblements

La police forale de Navarre, a arrêté 13 représentants syndicaux. (politique linguistique).

La ertzantza a arrêté 13 personnes. Parmi elles, 2 ont été incarcérées lors de la manifestation du 14 septembre à Bilbao réunissant 70000 personnes, manifestation illégalisée, ils s'étaient déshabillés pour protester contre les violences policières à l'encontre des manifestants. (aujourd'hui libres).

La police française a arrêté 3 démos à la gare de Bayonne.

Au total 29 personnes ont été arrêtées lors de manifestations ou de rassemblements. D'après des sources journalistiques, la ertzantza a chargé contre 14 manifestations. En conséquence, 56 personnes ont été blessées et sont passées par l'hôpital. La garde civile a chargé 2 manifestations, et la police nationale une.

- Bilan des derniers 45 jours :

95 personnes ont été arrêtées. Une moyenne de deux par jour. Aucun respect de la présomption d'innocence ni par les autorités ni par les médias.

45 personnes incarcérées. Une moyenne d'une par jour.

56 personnes ont été blessées lors de manifestations.

39 personnes torturées en deux mois. Presque une personne par jour, au sus des autorités espagnoles, et des médias qui préfèrent occulter cette réalité, et ne pas diffuser les témoignages des personnes torturées."

ASKATASUNA

Mouvement de soutien aux prisonniers politiques basques

Tel 0559590184

[Koordinaketa.preso@wanadoo.fr](mailto:Koordinaketa.preso@wanadoo.fr)

### "Etat espagnol, état d'exception

En un mois et demi, 60 personnes ont été arrêtées. Le jeudi 10 octobre, la semaine dernière, les victimes, familles et avocats ont organisé une conférence de presse afin d'aborder les dernières opérations menées par la garde civile, la police espagnole et la ertzantza (police autonome basque), depuis la fin du mois d'août. Cette conférence de presse a illustré parfaitement la situation d'insécurité vécue au pays basque ainsi d'atteintes aux droits fondamentaux de la société. Les témoignages recueillis sont emblématiques de l'ambiance qui est ressentie dans la société basque, un authentique état d'exception jamais officiellement reconnu.

Le père d'un des détenus a affirmé que "les visages de nos enfants ne nous trompent pas. Leur ont fait des atrocités". Il a également durement critiqué l'attitude des responsables politiques, car près d'un mois après que les premières arrestations se sont produites, personnes n'est encore venu voir les familles, ce qui "démontre que ces personnes ne sont pas leurs représentants, pour eux nous ne représentons rien". Les victimes elles-mêmes, ont souligné que "à aucun moment, n'ont été respecté les droits des détenus et de leurs familles, droits de l'homme dont on parle tant." Dans cette analyse

sur la situation qui se crée avant et après l'arrestation, elles ont rappelé que "dans certains cas, la garde civile arrive dans des domiciles où il n'y a personne, ils enfoncent les portes, font ce qu'ils veulent dans la maison sans aucune autorisation". Ainsi, "au jour d'aujourd'hui, nous ne savons pas ce qu'ils ont emporté. Plus le temps passe, plus tu te rends compte qu'il manque des choses. De l'argent a disparu, et dans certaines des maisons en quantité importante". Dans le cadre des dernières opérations policières, plus de cinquante perquisitions ont été réalisées, et selon les victimes, "ils sont rentrés dans des dizaines de maisons qui n'avaient strictement rien avoir avec l'opération en cours. Les portes et les murs sont cassés, alors que les portes d'entrée des immeubles ont été ouvertés aux gardes civils".

Concernant la période "d'incommunication", mise au secret, une des victimes arrêtée par la garde civile le 1<sup>er</sup> septembre, expliqua que ce fut "très difficile". Il raconta que les mauvais traitements ont commencé lors du trajet vers Madrid. "Des coups à la tête, des cris, des menaces, insultes de toutes sortes. Ils me serraient les testicules dans leurs mains. Ils arrêtaient la voiture, m'enlevèrent les menottes, et ils me dirent de courir, et que pendant ce temps ils feraient des exercices de tire". "Pendant les premiers jours, ils ne me

### "Avis favorable à l'extradition d'Eneko Aizpuru

Le tribunal d'Agen a rendu un avis favorable à l'extradition d'Eneko, jeune de SEGI qui était sous le coup d'un mandat d'arrêt international formulé par le juge Garzon. Aucun mandat de dépôt n'a été formulé, il est donc toujours libre."

Askatasuna souligne aussi le fait qu'il y déjà des précédents, rappelant que "la cour d'appel de Pau avait émis un arrêt favorable à l'extradition de Juan Mari Olanio violant, là aussi, l'article 3 de la convention européenne d'extradition et l'article 3 de la convention des nations-unies contre la torture, qui stipule qu'aucune extradition ne peut-être exécutée pour des infractions d'ordre politique et surtout pas vers un pays qui pratique la torture."

### Poursuite des arrestations

Dans les semaines précédentes, la guardia civil avait procédé à l'arrestation de 9 personnes qui avaient ensuite dénoncé les tortures et humiliations subies. Par la suite, à la demande du juge Garzon 3 autres personnes avaient été arrêtées pour avoir organisé une manifestation de soutien, même si le mot Batasuna n'apparaissait pas.

Il y a quelques jours, une opération menée par la Ertzaintza et la guardia civil a mené à l'arrestation de 18 personnes, 9 en Bizkaia et 9 en Gipuzkoa. Une vingtaine de domicile ont été perquisitionnés.

Libérations sous caution

Les deux personnes détenues lors de la manifestation du 14 septembre, à Bilbo, pour s'être interposées nues devant la ertzaintza pour l'empêcher de charger, ont été remises en liberté moyennant une caution de 3000 euros. Oier Gorosabel et Pablo Giron sont toujours accusés "d'atteintes à l'autorité" de "désordre publics" et "d'apologie du terrorisme".

Oier Gorosabel a déclaré à sa sortie : "C'était une situation tellement démentielle que nous avons vu qu'il existait le risque qu'il y ait des morts. Nous imaginer une scène de milliers de personnes s'échappant d'une charge policière nous a fait tellement peur que nous avons essayé d'éviter ce désordre public". Il ajoute : "Nous avons réussi à ce qu'un groupe de journalistes soit aux alentours pour enregistrer et voir ce qui se passait. Cela met encore plus en évidence ce qui s'est passé : que des policiers armés jusqu'aux dents ont frappé des personnes qui étaient nues".

*Ekaitza n°842*

### Extraditions

Les réfugiés politiques basques Xabier Irastorza et Markoz Sagarzazu ont vu leur dossier d'extradition examiné la cour d'appel de Pau. Askatasuna dénonce le fait que les demandes d'extradition n'ont été formulées que sur les déclarations réalisées sous torture par Iratxe Sorzabal. Pour Askatasuna, "il serait injustifiable que les autorités françaises accordent des extraditions fondées sous la torture". La décision de la cour d'appel de Pau interviendra le 8 novembre.

*Ekaitza n°844*

laissèrent pas dormir. A la seule idée de reprendre les interrogatoires, je devenais très nerveux. Ils m'attachèrent à une chaise, et ils m'obligèrent à maintenir une barre de fer, et ils me menaçaient en même temps, en me disant qu'ils allaient m'appliquer des électrodes. Le plus dure, ça a été le "sac en plastique", et le fait qu'on arrive plus à respirer". Il souligna "tu te sens sans défense. Il n'y a pas de mots pour expliquer la peur, la souffrance et la douleur que tu ressens".

Un avocat constata que "nous-même, nous avons été les témoins, dans les cellules du tribunal ou dans la prison, des tortures sauvages qu'ils ont subi. Mais nous n'avons pas été les seuls : les juges, les médecins légistes eux aussi ont été les témoins de cela. Pourtant bien qu'ils soient au courant des mauvais traitements dénoncés, ils ont accepté le prolongement de la période de communication. Et aucune enquête n'a été ouverte jusqu'ici". De plus, il insista : "bien que la torture en Espagne soit dénoncée depuis des années à un niveau international, elle est en train d'augmenter, les vexations sexuelles, le "sac", les interrogatoires illégaux, les violes, les coups, "la baignoire", attacher les pieds et les mains". Concernant "le manque de garanties fondamentales" auquel se confronte la personne arrêtée et son entourage, il souligna que

"l'incommunication" est systématique. Et conclua que tous ces faits se produisent " sous la protection et le manque de partialité des magistrats de l'audience nationale, et sous le couvert des médias".

Pourtant on ne peut se contenter de dénoncer et de se lamenter. Lors d'une autre conférence de presse, des citoyens, des militants socialistes et indépendantistes ont appelé à faire front à cet état d'exception, à descendre dans la rue, pour la défense des droits civils et politiques du pays basque. Il faut établir des mécanismes de réponse face à cette désastreuse situation.

Euskal Herria le 15/10/2002"

*Extrait du bulletin d'information hebdomadaire d'Askatasuna Kalera n°25*

### **"Traitement spécifique pour les prisonniers et prisonnières politiques basques**

A plus de maintes reprises, nous avons fait référence à la négation totale de l'existence d'un conflit politique en pays basque par les autorités espagnoles et françaises. Il s'agirait uniquement d'un problème d'ordre public, c'est à dire, qu'il n'existe pas de peuple basque, mais seulement des individus basques (tel qu'il est énoncé dans le programme politique du PP) et de plus, certains de ces basques sont des terroristes. La situation politique du pays basque est abordée selon ces paramètres.

Cette semaine nous voulons aborder le traitement spécifique dont sont victimes les prisonniers et prisonnières politiques basques, la discrimination qu'ils subissent en comparaison avec le reste de la

population carcérale, et cela en conséquence des politiques spécifiques qui leur sont appliquées. Les motifs qui les ont conduits en prison sont de nature politique et les mesures et les conditions de vie qui leur sont imposées, sont les sanctions illégitimes rajoutées pour punir leur militantisme politique. Si cela n'était pas ainsi, on ne pourrait pas comprendre pourquoi ils sont utilisés par les Etats français et espagnol comme une "monnaie d'échange politique", exerçant ainsi un chantage sur leurs familles et amis.

Ainsi donc, des politiques sont inventées pour briser leur volonté militante, les éloignant de leur lieux d'origine, les isolant les uns des autres et même du reste de la population carcérale, en les enfermant dans des divisions d'isolement, bafouant leur droit à accéder à la liberté conditionnelle alors qu'ils remplissent les conditions : moitié de la peine dans l'Etat français et ¾ de la peine dans l'Etat espagnol. Aujourd'hui nous souhaitons insister sur le versant le plus cruel de ce traitement spécifique et discriminatoire : La non-assistance sanitaire et la négation de l'accès à la liberté provisoire pour les malades incurables.

Le bien-être, la santé, la qualité de vie, l'épanouissement des personnes et des groupes sont restreints dans des situations spéciales comme lors de l'incarcération. Ces dernières années, nous avons pu constater l'augmentation des cas de maladies dont ont été atteints les prisonniers et prisonnières politiques basques, en conséquence de la déficience de l'assistance médicale et le manque de diagnostics efficaces des symptômes des maladies rencontrées. De ce

fait, aujourd'hui, près de 10 prisonniers politiques basques souffrent de cette double punition, dans des conditions extrêmement douloureuses de maladies incurables et terminales.

La liberté provisoire en application de l'article 92 du code pénal espagnol est systématiquement refusée à ces prisonniers. Cet article stipule "liberté provisoire appliquée quand, selon un rapport médical, il s'agit de malades dans un état très grave, avec des pathologies incurables". 11 prisonniers sont morts en prison ou sont sortis pour mourir quelques jours plus tard, et cela en conséquence de cette politique atroce.

C'est ainsi, et illustrant totalement ce que nous venons d'exposer, que nous avons l'exemple de Bautista Barandalla, gravement malade, il doit supporter des conditions de vie qui ne font qu'aggraver sa maladie. Les caractéristiques de cette maladie dont il est atteint, "inflammation intestinale", et l'état dans lequel il se trouve exige un traitement et un suivi qui doivent être menés dans une situation de tranquillité avec son entourage, et surtout un contrôle médical et des soins infirmiers qui ne peuvent être garantis dans un établissement pénitencier. Nous ne pouvons pas compter sur le facteur chance, car les possibilités de complications sont fortes, et cela pourrait avoir des conséquences fatales.

[...]

Euskal Herria le 28/10/2002"

*Extrait du bulletin d'information hebdomadaire d'Askatasuna Kalera n°27*

## **COMMUNIQUES DE PRESSE DE BAN PUBLIC**

Contact : E-mail : [jerome@banpublic.org](mailto:jerome@banpublic.org) ; Site Web : <http://prison.eu.org>

14 octobre 2002

Mort suspecte de Eric Boucher à la maison Centrale de Clairvaux

Mardi 14 octobre 2002, cet homme est décédé à la Maison centrale de Clairvaux à 4 heures du matin. Découvert vers une heure du matin, Eric n'a pu être réanimé par le SAMU arrivé dans la demi heure.

Il n'était pas suicidaire. Au contraire, il était très heureux car son amie venait de trouver du travail sur Troyes où elle allait s'installer ces jours-ci. Sa vie affective se portait au mieux.

18 octobre 2002

Mercredi 16 octobre 2002, un jeune homme est décédé à la Maison d'Arrêt de Tarbes. Une enquête administrative a été ouverte à la Maison d'arrêt de Tarbes pour tenter d'éclaircir les circonstances de ce décès. C'est le troisième décès survenu dans cet établissement depuis le mois d'avril.

18 octobre 2002

Lundi 28 octobre 2002, un homme est décédé à la maison d'arrêt de Rodez. A cette occasion, l'OIP annonce dénombrer 106 suicides depuis le 1er janvier 2002 contre 104 sur l'année entière 2001.

28 octobre 2002

Vendredi 25 octobre 2002, un homme est décédé à la maison d'arrêt de La Talaudière (M.A. de Saint Etienne). Il a été retrouvé pendu dans sa cellule.

Agé de 43 ans, il était en détention provisoire depuis le 1er octobre 2002.

**Le nombre de suicides en prison ne diminue pas.**

**un suicide tous les trois jours en prison, 7 fois plus qu'en milieu libre**

**Nombre de suicides et morts suspects connus à ce jour : 106**

### **Le Décès de Mohamed Habel à la prison des Baumettes, le 2 Août 2002.**

**"J'accepte c'est vrai mais pour de la bouffe et une chemise volée c'est dur trois mois."**

**Lettre de Mohamed à Caroline, 31 Juin 2002.**

*Mohamed Habel a été retrouvé pendu dans sa cellule du Centre Pénitentiaire des Baumettes, le 2 Août 2002. Depuis, comme toutes les familles et proches confrontés à un décès en prison, nous nous heurtons à l'opacité du milieu carcéral et à l'impossibilité de savoir ce qui s'est réellement passé.*

*Mohamed avait déjà effectué deux courtes peines (en tout deux mois et demie) en prison au cours des dix dernières années. Suite à son premier séjour à Bois d'Arcy en 1992, il avait commencé à consommer des drogues dures. Depuis 5 ans, il était sous traitement de substitution. Depuis un an, Mohamed souffrait de dépression. Il avait affirmé à ses amis qu'il ne supporterait pas un nouveau séjour en prison. Suite à un petit vol à l'étalage et à sa non-réception des courriers recommandés du tribunal (qui ont été retournés à l'expéditeur par la poste sans tenir compte du délai réglementaire de 15 jours), la police s'est présentée à son domicile de Marseille le 24 Juin à 7h 30 du matin. En apercevant les policiers, il se précipite sur son balcon (il vit au 5<sup>e</sup> étage) et enjambe la balustrade afin de se jeter par dessus bord. Mais les policiers lui assurent qu'il ne s'agit que d'une simple audition devant le juge, et qu'il ne doit pas s'attendre à de la prison. Il suit alors les policiers, qui réaffirment devant son amie Natacha*

*qu'il ne peut s'attendre à l'incarcération vu son état psychologique. Cependant, le juge le condamne à 3 mois fermes à la prison des Baumettes. Là, malgré les conditions de détention précaires accentuées par la chaleur estivale ainsi que la suspension des activités socio-éducatives durant cette période, Mohamed semble garder le moral. Ses écrits témoignent d'un profond travail sur lui-même, et d'une volonté définitive d'en finir avec son traitement de substitution afin de pouvoir aller de l'avant. Il adopte une conduite exemplaire en espérant bénéficier d'une remise de peine. Cependant, le traitement déshumanisant infligé aux détenus des Baumettes n'aide pas à ce processus de reprise de confiance. Tout d'abord, les membres de sa famille et les proches qui appellent à la prison pour lui rendre visite se voient opposer un refus catégorique sous prétextes divers, et notamment en raison de la courte durée de sa peine ou du fait de ne pas être membre de la famille. Ces derniers veillent à rappeler aux services d'accompagnement social de la prison l'état dépressif de Mohamed. On leur confirme cet état de grande fragilité et leur assure que Mohamed bénéficie d'un soutien psychologique et qu'il sortira très bientôt. Nous apprendrons en réalité que le bâtiment B, où a été placé Mohamed, est réservé aux courtes peines, et que*

pour cette raison c'est le plus négligé par l'administration. On apprend aussi que les services de soutien psychologique de la prison sont fermés durant l'été... Le 10 juillet, une nouvelle condamnation d'un mois tombe. Pourtant, Mohamed ne se laisse pas abattre: en vertu des 14 jours de remise de peine présidentielle et de sa bonne conduite, on lui affirme de plusieurs sources au sein de l'administration des Baumettes qu'il sera libéré début Août, fort probablement le 3. Dans son journal intime, il confie que cette date lui plaît, car c'est également celle prévue pour la naissance de son premier petit neveu. Le 2 Août, il a rendez vous à 14h 30 avec Mme Mounier, une assistante sociale de la prison, afin de préparer cette libération. Son co-détenu le voit sortir de bonne humeur. Juste avant de sortir, il écrit sur son journal intime: "Je suis d'une humeur joyeuse." Pourtant, ce que lui annonce l'assistante sociale le déçoit fatalement: sa remise de peine a été révoquée une demi heure avant l'entretien. Il ne sera libérable que fin Août. Il entre dans une colère noire, et refuse la promenade. Il est alors laissé seul dans sa cellule. Il est retrouvé à 16h55 pendu à sa fenêtre à l'aide de draps déchirés. Selon le Dr Glezer, responsable des services médicaux de la prison, il a fait un "Raptus": un accès extrême d'angoisse aboutissant à un acte incontrôlé.

Le 3 Août, le suicide est reporté dans l'édition du matin de "La Provence", dont le journaliste a été informé la veille au soir. La dépêche de l'AFP tombe quant à elle à 9h22, affirmant que "le détenu ne présentait pas de "signe particulier" de dépression au cours de la détention". Habile formulation mensongère! Manipulation! Monsieur Alamane, le directeur de la prison (qui dit avoir le soir même appelé France Info pour communiquer la dépêche) fuit ses responsabilités. Il attend le lendemain vers 11 heures pour prévenir Caroline (Alors qu'on lui avait refusé la visite sous prétexte qu'elle ne fait pas partie de la famille...) et lui assure avoir eu conscience de l'état fragile de Mohamed dès leur entretien à son entrée aux Baumettes. Il assure aussi avoir donné la consigne de ne pas laisser Mohamed seul dans sa cellule, ainsi que de le soumettre à des visites régulières dans un centre de soutien psychologique de la prison. Ce centre était fermé. De qui se moque-t-il?

Le 5 Août, la famille Habel arrivée de Metz, de région Parisienne et d'Algérie dans l'urgence, est reçue dans des conditions indignes par les responsables de la prison des Baumettes. Le plus choquant, si l'on passe l'attitude méprisante et l'absence totale de volonté de divulguer quelque information à la famille, est que l'assistante sociale (Mme Mounier) qui a été la dernière à parler à Mohamed avant sa mort, n'ait pas été présente à cet entretien. Le sous-directeur affirme qu'elle "n'a rien à faire dans cet entretien". Avec un ton ironique, Mr Glezer (le responsable des services médicaux) affirme que tout ce qu'il dira sera confirmé ultérieurement par Mme Mounier... C'est un langage de déni et de refuge derrière des alibis juridiques que trouve la famille, mais certainement pas des réponses aux questions qu'elle se pose afin de pouvoir entamer son deuil. Seul le Dr Glezer avoue qu' "il y aurait peut-être eu une erreur administrative" dans le fait qu'il ait été affirmé à Mohamed qu'il allait sortir le 3. (Le Dr Glezer lui-même avait fait les démarches pour que son traitement et les clés de son

appartement lui soient délivrés à l'extérieur le jour de sa sortie.) Ces révélations lui attirent cependant les foudres du regard du directeur et de son adjoint.

Après l'entretien, Caroline Auzas, Mme Habel et sa belle sœur sont invitées à suivre Mme Walouga, la responsable du bâtiment où se trouvait Mohamed, afin de récupérer ses effets personnels. Elle leur dit avoir trouvé Mohamed pendu à son lit superposé avec un torchon de cuisine, ce qui est en contradiction avec la version officielle, qui stipule qu'il s'est pendu à la poignée de sa fenêtre avec des draps. Elle confirme par ailleurs que Mohamed était un détenu-modèle, qu'il manifestait du respect vis à vis des gardiens et qu'il était apprécié de l'ensemble du personnel. Elle avait également conscience de l'état psychologique critique dans lequel il se trouvait. Finalement, la famille ressort de cet entretien avec davantage de suspicions que de réponses. La direction de la prison s'est avant tout soucieuse d'affirmer son droit au silence et d'occulter les conditions du décès. Cette indifférence manifeste peut sans doute s'expliquer par la relative banalité de ce décès, qui s'inscrit dans une macabre routine pour le Centre Pénitentier des Baumettes (Il s'agirait du 8<sup>e</sup> suicide aux Baumettes depuis Janvier ?). En revanche, pour la famille et les proches de Mohamed, les conditions difficiles de travail de l'administration pénitentiaire, comme la surpopulation carcérale et le manque de moyens, ne peuvent en aucun cas excuser une série de négligences et de manquements professionnels fatals. Notre plus grande indignation concerne notamment le manque flagrant de prise en charge psychologique de Mohamed lors de son incarcération, ainsi que la cruauté latente des promesses de remises de peine non-tenues.

Le juge de Marseille qui a prononcé sa condamnation à trois mois fermes en connaissant son état suicidaire, censé savoir que les services psychologiques des Baumettes sont fermés en été, ainsi que le juge d'application des peines qui a révoqué sa remise de peine au dernier moment se rendent à nos yeux, responsables de la perte d'un être cher. Le Tribunal de Marseille, manifestement incapable d'accorder son zèle incarcérateur avec les moyens dont disposent les prisons, peut-il raisonnablement être considéré comme un lieu de justice?

C'est dans la douleur et un profond sentiment d'injustice que nous appelons à la plus grande vigilance face aux politiques répressives et carcérales prises au moment même de l'incarcération de Mohamed. Déterminés à éviter un tel sort à d'autres innocents, nous appelons tous ceux touchés directement ou par principe par ce décès à nous joindre afin de protester contre l'injustice carcérale et contre le racisme au sein des institutions de la République. Mohamed a été enterré en Algérie. Cela va bientôt faire trois mois et aucune réponse n'a été donnée à nos courriers de demandes d'éclaircissements... L'affaire est apparemment "classée" pour l'administration Française, plus que jamais résolue à incarcérer une certaine jeunesse.

Tu peux reposer en paix Momo, mais pour nous ta mort c'est comme le signal d'alarme.

La famille et les proches de Mohamed.

"Les flics aussi pensaient que tout cela ne durerait que le temps d'une journée. Mais la roue tourne et la trappe de leur tolérance zéro s'est refermée sur moi."

## Sur le travail en prison

*Le texte qui suit est constitué d'extraits d'une lettre d'un prisonnier avec qui nous correspondons, incarcéré à Perpignan. Concernant nos propres positions quant au travail en prison, cf. le tract que nous avons sorti à ce sujet (et que nous avons distribué lors de la manif du 1<sup>er</sup> mai).*

[...]

J'ai lu aussi que tu parlais du travail en milieu carcéral, là, tu mets le doigt sur un sujet assez épineux. Ici à Perpignan il n'y a qu'un service d'entretien et la distribution de nourriture qui emploie quelques auxiliaires. Le reste des détenus même s'ils désirent travailler rien ne leur est proposé. Cela implique bien sûr la galère d'une partie de ces détenus qui sont indigents, sans aucuns mandats. Quand tu es pauvre à l'extérieur tu l'es 2 à 3 fois plus en prison. Cela implique aussi que pour le soutien de détenus, des familles ayant un très petit revenu sacrifient une part de ce dernier de façon à ne pas laisser leurs membres incarcérés sans rien. Alors, Messieurs les magistrats et force de l'ordre mettent des citoyens derrière les barreaux mais ne se soucient pas de leur condition d'être humain, alors que certaines structures existantes pourraient faire l'objet de locaux de travail au lieu d'être laissées à l'abandon et ce due au laxisme. Combien de détenus auraient le désir de travailler, c'est un chiffre qui serait impressionnant s'il était révélé à mon humble avis.

Incarcérer des citoyens n'est pas une fin de l'insécurité et en plus les démunir de tout et démunir leur famille est à mon idée un abus.

Un être qui a un travail, un apart, une voiture et paye ses impôts on lui enlève tout, ou plutôt tout s'arrête dès l'heure de sa mise en examen ou en détention. C'est un abus. Mais de quel droit ?

[...]

Dans ta démarche comme dans la mienne, il n'y a pas de passagers sur le vaisseau spatial de nos convictions. Nous sommes tous l'équipage. Je veux agir comme si ce que j'entreprends changeait quelque chose de négatif en positif.

[..]

**Pour ceux/celles qui souhaiteraient écrire à ce prisonnier, merci de nous écrire pour nous demander son adresse.**

## "Yves Peirat placé en isolement pour avoir osé diffuser un tract..."

Dans un récent courrier, Yves Peirat nous écrivait : "En juillet j'ai signé trois mois et quinze jours de grâce (merci not' bon maître), ce qui fait que ma date de libération est passé d'octobre à juin 2003. Si tout va bien, en octobre je devrais signer trois mois de remise de peine normale, plus deux mois supplémentaires du fait de mes études. Ce qui nous ramène à janvier. Ma sortie définitive se rapproche donc, et ceci rapidement en comptant qu'il me reste 2 perm' encore à prendre." Et en effet, mi-octobre, Yves devait normalement bénéficier d'un permission de dix jours.

Or, ce mardi 2 octobre, Yves Peirat a été placé en quartier d'isolement, dans l'attente de son passage devant une commission disciplinaire, qui l'a condamné à 15 jours de détention supplémentaire avec sursis. Sa permission va probablement être suspendue, et ses espoirs de libération conditionnelle se sont envolés. Plus encore, il risque d'être transféré, et donc de quitter la prison où il se trouvait depuis plusieurs mois et au sein de laquelle il suivait plusieurs formations, et tentait tant bien que mal de mener ses activités.

Condamné à une peine de cinq ans de prison pour avoir mené concrètement son engagement antifasciste, quel nouveau "crime" a-t-il bien pu commettre qui apparaisse suffisamment grave aux yeux de L'Etat pour mériter un tel traitement ? Pour quel "crime" cette sanction injuste, dont même les grands médias (*France Inter, Libération*) se sont fait l'écho ?

Un tract diffusé en prison, signé "des détenus du CDR de Salon".

Ce tract [ci-dessous] dénonce les conditions déplorables de détention, demande l'application de la loi sur les droits des malades pour les détenus gravement malades et exige par ailleurs la reconnaissance du droit du travail et syndical pour les personnes détenues, et dénonce également les dysfonctionnements au sein du centre de détention de Salon en matière de politique de réinsertion. Alors que Papon est aujourd'hui libre, ayant passé en prison moins de temps qu'Yves Peirat n'en passera, que de partout l'inadmissible situation des prisonniers souligne à quel point, comme l'écrivent les détenus de Salon, "le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit", Yves Peirat a été sanctionné pour avoir exercé sa liberté d'expression et dénoncé les conditions de vie des personnes incarcérées. Le SRA, qui participe activement au soutien des FTP, réclame :

- la sortie immédiate d'Yves du quartier d'isolement ;
- la levée des sanctions injustes prises à son encontre ;
- sa libération immédiate."

[extrait du n°11 (octobre 2002) de "Franc-Tireur", bulletin d'information du comité de soutien aux FTP marseillais. Par ailleurs, notons que depuis Yves est sorti du quartier d'isolement. Rappelons son adresse, si vous souhaitez lui écrire : Yves PEIRAT, écrou 5591C, Bat A, Cell 339, C.D. de Salon, B.P. 369, 13668 Salon De Provence cedex, France]

## COMMUNIQUES DES DETENUS DU CENTRE PENITENTIAIRE DE CLAIRVAUX

14 OCTOBRE 2002

A l'attention de la Direction de l'Administration pénitentiaire

Nous, détenus à la maison centrale de Clairvaux, voulons attirer votre attention sur la situation dans l'établissement depuis la récente mise en place de nouvelles règles régissant l'accès au parloir.

Ces nouvelles dispositions ont causé le refoulement de plusieurs familles arrivées légèrement en retard, du fait de l'isolement géographique du centre pénitentiaire et de la difficulté d'accès. D'autres familles ont dû également renoncer à des visites, à cause du refus d'aménager une sortie à mi-parloir, comme cela se faisait précédemment, et existe aussi dans d'autres maisons centrales sécuritaires.

Nous demandons un juste retour à la gestion précédente qui n'a causé aucun préjudice à nos familles.

-----  
*En accord avec l'appel des détenus de Salon-de-Provence, nous «résidents» de Clairvaux, l'un des mouiroirs du Parc carcéral français, soutenons nos camarades malades et/ou grabataires qui exigent à juste titre leur libération immédiate en application du principe constitutionnel d'égalité de tous devant la Loi.*

## "Même justice pour tous !

[tract diffusé au CD de Salon]

Une fois de plus, la prison revient au premier plan de l'actualité. Après l'été chaud dû à la surpopulation carcérale, consécutive à la politique sécuritaire menée par le nouveau gouvernement, sur les traces du précédent, c'est le cas de Papon qui défraye la chronique. Notre propos n'est pas de prendre position sur ce qui l'a conduit entre quatre murs. L'Histoire et les hommes l'ont déjà jugé, et nous espérons que ses nuits seront hantées par les visages de ses victimes. Ce qui nous importe, c'est le motif de sa remise en liberté, fondé sur son grand âge et son état de santé, incompatible avec la détention. Pour autant ils sont des centaines de détenus (plus de 400 selon le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les prisons) à dépasser les 80 ans et plusieurs milliers à souffrir de maladies graves type sida, leucémies, cancers, etc. quand ils ne sont pas en fin de vie. Pour eux pas de comité de soutien, ni de remise en liberté, mais très souvent l'hôpital où on les laisse partir pour y mourir, histoire de ne pas avoir à comptabiliser leur décès dans les statistiques des morts en prison.

Salon n'échappe pas à ce phénomène, qui transforme depuis plusieurs années, les prisons en asile psychiatrique ou en dispensaire pour personnes âgées. C'est ainsi qu'au 3<sup>ème</sup> étage du Bât. A, on peut trouver un détenu de 83 ans, ne se déplaçant qu'avec une canne et très difficilement ou un autre de 73 ans quasi aveugle, quine sort pratiquement jamais de sa cellule, si ce n'est pour des allers retours dans le couloir.

Toutefois il n'est pas suffisant de se scandaliser dans les seuls moments où la prison occupe les premières pages des médias. Il faut aussi pointer du doigt la responsabilité de l'institution judiciaire dans la question de la surinflation carcérale. Entre 1978 et 1998, les peines de 5 ans ont augmenté de 1020%, les condamnations de plus de 10 ans de 233% et les perpétuités de 100%. Ceci s'explique, entre autres, par une diminution très importante des libérations conditionnelles, plus aucune commutation et le peu d'aménagement des peines et alternatives à celles-ci. Depuis janvier 2002, le CDR de Salon a hérité d'une procureur, Mme

Zentar, qui quasi systématiquement, fait appel sur les décisions de libérations conditionnelles prises par la JAP, Mme Blin, alors que les dossiers des détenus s'inscrivent dans le cadre de critères définis par la loi pour en bénéficier. Exemple d'un détenu demandant à bénéficier d'une conditionnelle parentale, ayant 2 enfants de moins de 10 ans, et moins de 4 ans de peine à effectuer et dont la femme est morte dans un accident de voiture. Même chose, pour les permissions qui selon la loi sont accessibles à tiers de peine, mais qui dans la réalité ne sont accordées qu'à partir de la mi-peine.

Quant à la réinsertion, elle reste le parent pauvre de l'institution pénitentiaire et pénale. Aucun service social aux CDR de Salon et Tarascon. Au point que les détenus du Bâtiment C de Salon ont du entreprendre un boycott du SPIP pour que leurs demandes soient prises en compte. Quelle réinsertion par le travail, quand celui qui est proposé est peu payé et n'ouvre aucune demande à une couverture sociale ? Quant au droit du travail et syndical, n'en parlons pas. Le détenu reste taillable et corvéable à merci, sans aucun droit.

Il y a peu, le juge Halphen, un magistrat, faisait le constat que la justice fonctionne à deux vitesses. Pour notre part, il y a longtemps que nous savons que les lois ne s'appliquent pas de la même manière à tout le monde. C'est pour cela que nous demandons :

1. L'application de la remise en liberté immédiate de tous les détenus âgés, malades ou en fin de vie.

2. L'application réelle des libérations conditionnelles ainsi que de toutes les mesures d'aménagement des peines.

Ces deux revendications immédiates étant tout simplement deux des mesures préconisées par les commissions du parlement et du Sénat dans leurs rapports sur l'état des prisons.

3. Le réajustement des salaires carcéraux sur ceux pratiqués à l'extérieur avec tous les droits y afférant, y compris le droit syndical. (Proposition contenue dans le récent rapport du Sénateur Paul Lorident, "Prison : le travail à la peine".

Des détenus du CDR de Salon"



# PRISONNIERS BRETONS

Gérard BERNARD a enfin été libéré après 2 ans, 11 mois et 11 jours de détention provisoire, alors que d'autres entament leur quatrième année de détention en temps que prévenus.

Le Juge Gilbert Thiel, fin octobre, a clôt l'instruction du dossier concernant 11 indépendantistes bretons, et concernant divers actions menées depuis 1993. Tous seront convoqués devant la Cour d'Assise. Cette décision a été prise contre l'avis du procureur de cette même 14<sup>e</sup> section, qui préconisait un renvoi devant le tribunal correctionnel. Mais ce n'est pas la première fois que les deux compères ne partagent pas le même avis, notamment en ce qui concerne les remises en liberté conditionnelle. Trois des mis en examen, actuellement en liberté, sont poursuivis pour des délits passible du tribunal correctionnel. La plupart des concernés ont décidé de faire appel de cette ordonnance.

Alain Solé a été transféré le vendredi 4 octobre à l'hôpital pénitentiaire de Fresnes, service cardiologie, en attente d'une intervention chirurgicale qui se fera dans un hôpital parisien, il a été victime d'un accident cardio-vasculaire. Son adresse actuelle est : *Alain Solé, 903840 U S C, Hopital des prisons de Fresnes, Allée des thuyas, 94261 Fresnes cedex*

Le 5 octobre, une bande de psychopathes relevant du ministère de la défense (accessoirement, on les appelle aussi les gardes mobiles) ont agressé les manifestant-e-s pacifiques à Carnac, qui occupait un site pour protester contre sa futur transformation en parc d'attraction et de consommation touristique. Coups de matraque, dont pas mal distribués à des personnes âgées... 5 personnes ont été blessées, dont une grièvement au crâne qui a terminé à l'hosto... Le 4 novembre à Nantes, où il est actuellement détenu, sera jugé Alain Madarlé, pour avoir rigoureusement dénoncé les pratiques du tribunal de commerce de cette ville, notamment dans le dossier de l'Erika. Si nous avons bien compris, il est actuellement en grève de la faim. Le même jour comparaitra devant le tribunal correctionnel de Rennes Fañch Bidault, membre d'Emgann, pour avoir à la sortie d'un fest-noz à Saint Aubin du Cormier empêché un gendarme français de se livrer à un tabassage.

## ITALIE

### A propos de Giovanni Barcia...

Il est l'un des « 4 de Cordoba ». Nous en avons parlé à plusieurs reprises. Il s'agit d'un groupe de 4 anarchistes, 3 italiens et un espagnol, qui ont mené divers actions et braquages en Espagne, notamment en solidarité avec les anarchistes italiens en 96 victimes du maxi montage Marini.

Mercredi 16 octobre s'est déroulée la première audience préliminaire de son procès en Italie, Giovanni figurant lui même parmi les individus ciblés par l'infâme Marini. Giovanni a été « prêté » à l'Italie par les autorités espagnoles, une pratique décidément de plus en plus en vogue dans l'Europe sécuritaire. Effectivement, selon les normes juridiques espagnoles, une demande d'extradition constitue un problème si le détenu a déjà été jugé par contumace. Or, en le prêtant et en le faisant assister à son procès, l'Espagne facilite la procédure, étant bien consciente que l'Italie ne manquera pas de demander l'extradition une fois que les JAP espagnols auront décidé que Giovanni a suffisamment payé. Ce dernier, malgré ce voyage inattendue, est apparu en pleine forme. La prochaine audience a été fixée au 11 novembre, mais il a déjà déclaré qu'il n'y assisterait désormais plus.

### Rappel : l'assaut contre le consulat italien de Malaga (esp.), décembre 1996.

En octobre 1999 à Madrid, le tribunal a confirmé des peines de 11 années de réclusion à l'encontre de trois anarchistes italiens, Giovanni Barcia, Claudio Lavazza et Michele Pontolillo.

Ces trois compagnons étaient accusés d'être les auteurs d'une visite au consulat italien de Malaga, trois ans plus tôt, lorsque trois individus cagoulés y firent irruption, lièrent à leurs sièges le vice consul Pietro Lano Torchio et son beau fils Jorge Mata Pavon, obligèrent le vice consul à lire un communiqué contre la justice italienne devant un magnétophone qui

l'enregistrait. Puis, après s'être approprié quelques centaines de milliers de lires ainsi que quelques passeports, ils prirent la poudre d'escampette.

Peu avant le procès, un communiqué intitulé « Corazonos libres » circulait en Italie et en Espagne, dans lequel les auteurs endossaient la responsabilité de l'action au consulat, disculpant par la même occasion les trois compagnons. Trois colis piégés vers des consulats italiens en Espagne furent envoyés par la suite, confirmant l'absence de lien entre

les inculpés et les événements de Malaga.

Pendant le procès, le vice procès, pris d'une illumination divine, pu non seulement reconnaître les trois individus masqués qui lui avaient payé une visite quelques années auparavant, mais connaissait également leurs noms. Le gendre fut frappé par la même révélation.

Ceci ajouté au braquage d'une banque à Cordoba et du procès qui s'en est suivi, on en arrive à des sentences largement supérieures à une vie pour Giovanni, Claudio et Giorgio Eduardo Rodriguez, et à 15 ans de prison pour Michele.

## Décès à la prison de Marassi

*Ce tract a été distribué le 19 octobre devant la prison de Marassi au moment des parloirs, suite au énième suicide survenu derrière ces murs. Un autre rassemblement solidaire a eu le samedi 26 octobre.*

### Centre de Torture

L'exclusion, le malaise et la misère produits par ce système trouvent des réponses à travers les murs d'une prison ou les traitements d'un psychiatre qui, avec une lucidité impitoyable, répriment et écrasent qui échappe à l'homologation.

Qui ne parvient pas à s'adapter dans le meilleur des cas sera isolé, sinon étiqueté différent, jugé malade et remis à l'arbitraire du spécialiste de service (psychiatre, psychologue, personnel du SERT ou des services sociaux, etc.) lequel, sur la base de ses paramètres intéressés, ce qui est bien et ce qui est mal pour lui. Ces ont décidé que, dans le cas d'un jeune homme, de rester entre les mains des services sociaux et de moindre fait concret ni sur la moindre Fabrizio à l'égard des médecins mêmes qui l'ont nombreuses revendications représentaient un

Ainsi Fabrizio a terminé au CDT (Centre dans la prison, où à la prison physique faite de psycholeptiques. Dans cet enfer, après des mois de retrouvé mort jeudi matin dans sa cellule.

Cette aile de la prison est tristement connue pour le nombre impressionnant de suicides, au moins un par mois, qui a déchaîné dans les derniers mois les dignes protestations de ceux qui vivent la prison et savent bien qu'il ne s'agit pas de réhabilitation ni de réinsertion mais seulement de punition, d'humiliation, d'isolement et de mort.

Nous savons que tout cela n'est pas exclusivement lié aux conditions de détention, à la surpopulation dont on parle si souvent, encore moins à l'excuse absurde de la carence d'organismes, mais que c'est le fruit du mécanisme qui chaque jour, à l'extérieur comme à l'intérieur des prisons, permet à un petit nombre d'en exploiter et dominer beaucoup.



**Brûlons la société prison !  
Libérons les corps et les esprits !**

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Anarchist Black Cross – Gent, Comité de Lutte contre la Barbarie et l'Arbitraire, 7 octobre 2002

Ce matin, vers 10 heures, entre 150 et 200 personnes se sont réunies devant la mairie de Gand (Belgique). En effet, l'ambassadeur des Etats-Unies devait y être reçu par les autorités. Les manifestants réclamaient la Paix en Palestine et Irak, accusaient Bush de criminel contre l'humanité et dénonçaient la politique impérialiste dans sa globalité sans oublier le terrorisme d'Etat qu'il pratique aux 4 coins de la planète.

Un grand keffiyé palestinien avait été accroché sur le perron de l'entrée principale et en-dessous on pouvait voir une banderolle de 5 mètres de long sur laquelle était écrit le message : « Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah – prisonnier politique libanais détenu en France ».

Faut-il encore rappeler que Georges Ibrahim Abdallah se trouve emprisonné depuis 18 ans pour avoir lutté, dans son pays et en Europe, lorsque sionistes et américains massacraient de concert le peuple arabe qui aspirait à la liberté ? Faut-il redire que le système pénitentiaire français a placé Georges Ibrahim Abdallah à l'isolement dans la prison de Fresnes pour la simple raison qu'il a voulu témoigner sa solidarité avec les prisonnières politiques palestiniennes détenues à la Neve Tirza Prison par les sionistes ?

Plus de 200 tracts parlant de la situation des prisonnières politiques palestiniennes et de la répression contre Georges Ibrahim Abdallah ont été distribués, afin que personne n'ignore que ce qui se passe aujourd'hui pour l'un des nôtres arrivera demain à quiconque n'aura pas su dire « NON ». (Ces tracts étaient rédigés en arabe, néerlandais et français.)

**Vers 11H, nous avons appris que police et services de sécurité avaient déconseillé à Mr. L'Ambassadeur de venir dans la mairie car ils craignaient pour sa sécurité personnelle et ne pouvaient pas être en mesure de lui assurer une parfaite intégrité physique. N'écouter que son grand courage et n'osant affronter des militants sans armes, l'ambassadeur ne s'est pas présenté en mairie !!! Il est vrai que bien d'autres salles de réception pouvaient l'accueillir ailleurs en ville.**

Pour nous, la lutte ne fait que commencer et nous la poursuivrons pour la libération de nos camarades palestiniennes et celle de Georges Ibrahim Abdallah.

Contre le sionisme et l'impérialisme qui oppriment les peuples, intifada jusqu'à la victoire....

Pour un monde LIBRE

Anarchist Black Cross – Gent PB, 409000 Gent 2, (Belgique) [abc\\_gent@yahoo.com](mailto:abc_gent@yahoo.com)

Comité de Lutte contre la Barbarie et l'Arbitraire, 777 Bd. Des Nations Unies, 13300 Salon (France). E-mail : [clba@subdimension.com](mailto:clba@subdimension.com)

## SOLIDARITE AVEC LES PRISONNIERES PALESTINIENNES DE TIRZA

A la prison de Tirza sont actuellement détenues 47 palestiniennes. En plus des 12 noms cités dans des bulletins précédents, voici la liste des 35 manquants. En dehors de Zeinab Shouly, nous ne sommes en ce moment pas en mesure de donner plus de détails. Mais l'affaire est à suivre.

Zeinab Mahmoud Abdallah Al-Shouly, 15 ans, originaire de la région de Bethleem, a été arrêtée en mai dernier, accusée d'avoir lancé un cocktail molotov contre un

véhicule de l'armée, et de préparer une autre action. Elle a reconnu les faits, vous pouvez aisément imaginer sous quel genre de pression. Du fait d'une erreur de procédure (elle n'a pas été amenée devant le juge avant l'écoulement du délai légal), elle aurait dû être libérée, et c'est ce qui lui a été sous-entendu jusqu'au jour où, au lieu de se retrouver dehors, elle a été présentée au juge qui a reconduit son mandat de dépôt. Sa famille n'a encore pas pu lui rendre visite. Ils

n'ont pu la voir qu'au cours des deux audiences. La première fois, son père a seulement été autorisé à lui serrer les mains, sans prononcer le moindre mot. La seconde fois, étant donné la présence d'avocats américains, sa mère a pu l'embrasser quelques secondes. Lors de la vague répressive survenue à la prison de Tirza, Zeinab a été placée plusieurs jours en isolement. Le procureur exige 5 ans de réclusion.

### Liste des prisonnières palestiniennes :

Bahia' Mohamad Al-Sa'di, 25 ans, De Sakhnin ; Latifa' Mohamad Al-Sa'di, 20 ans, De Sakhnin ; Iman Takatka, 17 ans, Betlehem ; Samia Takatka, 18 ans, Betlehem ; Kefah Ka'bna, 22 ans, Abu-Dees ; Mroa Mohamad Makawi, 16 ans, Betlehem ; Thria Hamamra, 20 ans, Naplouse ; Sana' Mohamad Hussin Shehada, 15 ans, Qalandia ; Arin Awad Sha'ibat, 20 ans, Betlehem ; Falestine Yossef Sadok, 19 ans, Betlehem ; Maiada Wael Al-Kotoub, 24 ans, Tulkarem ; Thawria Morshed Shlash, 24 ans, Jenin ; Lamis Jarbony, 29 ans, Al-Jaleel ; Ikhlal Abas Al-Sid, Tulkarem ; Isha Mohamad Obiat, 16 ans, Betlehem ; Kahera Sa'id Al-A'di, Jerusalem ; Sabreen Fathi Abu Al-Shekh, Tulkarem ; Inas Latfi Katana, Tulkarem ; Nur Khaled Abu-Hajla, 20 ans, Naplouse ; Claudia Hassan Aljwabra, 20 ans, Hebron ; Tahany Ismael Altiti, 21 ans, Hebron ; Obida Abd- Alrahman Mohamad Khalil, 26 ans, Naplouse ;

Dima Ahmad Kalbany, 19 ans, Nabloes ; Doua' Ziad Jamil Al- Jaiwsy, Tulkarem ; Lina Jarbony, Al-Jaleel ; Mervat Taha, Jenin ; Nisreen Abu-Zena, 17 ans, Tulkarem ; Raba' Hamail, 14 ans, Bitan/Naplouse ; Intesar Mohamad Ahmad Al-Ajoury, 28 ans, Naplouse ; Amal Jouma' Alan, 31 ans, Ida Kamp ; Samera Khader Mahmoud Jnazra, 24 ans, Hebron ; Suha Walid Lahluh, Jenin ; Ghada Ahmad Al- Titi, Al Arob Kamp ; Adelah Mletat, 19 ans, Beit Forek

Ecrivez leur à l'adresse suivante :

*Neve Tirza Prison, BOX 229, 72100 Ramleh, Israël*

### PRISONNIER-E-S DU GRAPO ET PCE(R) "Agression à Paris de 2 prisonniers politiques communistes de l'Etat Espagnole

En raison de l'incommunication totale dont souffrent les 16 prisonnier-e-s politiques antifascistes et communistes de l'Etat espagnole incarcéré-e-s en France, cela a pris un jour de retard pour faire connaître l'agression qu'ont subie 2 des 16 prisonnier-e-s par la gendarmerie.

Les 15 et 21 octobre passés, furent agressés brutalement le militant des GRAPO Fernando Silva Sande et le militant du PCE(r) José Luis Elipe Lopez. Les deux souffrirent de plusieurs types de coups durant leur transfert des cellules de Fleury-Mérogis, où ils sont incarcérés depuis le 9 novembre 2000, jusqu'au bureau du juge d'instruction Jean Louis Bruguière. Ils furent obligés de se dénuder pour la fouille et ensuite frappés à coups de poings et coups de pieds dans les jambes, dans le dos et les bras.

Selon un communiqué de l'avocat de Silva et Elipe, le vendredi 25, il aurait interjeté une dénonciation au niveau juridique pour de tels agressions. Apparemment, car encore il n'a pas



été possible qu'une personne de la famille ou un-e avocat-e puisse les voir, la raclée reçut par Elipe est d'une telle intensité que même le juge vichyste Bruguière n'a pu lui faire faire au moins une déclaration.

Cette terrible situation qui maintenant s'est déroulée avec des raclées de vengeance, est une des choses que supportent depuis 2 ans les militant-e-s du PCE(r) et des GRAPO reconnue comme les "7 de Paris" et depuis 3 mois les 9 placés en détention durant la semaine du 18 au 24 juillet 2002 : incommunication totale avec les autres camarades, refus des visites, vol de correspondances, problèmes au niveau des mandats (économiques), refus de tous types d'informations sur le processus judiciaire, mauvais traitements en détention d'un certain nombre d'entre eux/elles... Si à cela nous rajoutons les sérieux problèmes physiques que chacun-e des 16 antifascistes et communistes de l'Etat espagnole traînent grâce au peu de prise en charge sanitaire dans les prisons françaises, comme les sérieux problèmes dus au désintéressement médical dont souffre le secrétaire général du PCE(r) Manuel Perez Martinez, nous nous retrouvons avec une authentique politique d'extermination de la

dissidence révolutionnaire espagnole dans les prisons françaises. Le gouvernement français dans son retour aux méthodes fascistes appliquées à l'époque de Vichy, séquestre, isole et torture des prisonnier-e-s révolutionnaires dont le seul "délit" est de lutter contre le régime fasciste espagnole. La coopération française en matière de répression avec le régime espagnole implique des

conséquences aussi brutales comme raconté ; et seulement la dénonciation et la solidarité avec les prisonnier-e-s politiques fera que cette vengeance fasciste sera connue, diffusée et combattue par les solidaires et le peuple en général. C'est pourquoi nous lançons cette dénonciation de la répression franco-espagnole contre le communisme et l'antifascisme espagnole. C'est

pourquoi nous suivons la dénonciation de la criminalisation et des tortures appliquées aux prisonnier-e-s révolutionnaires.

[...]  
Comités por un Socorro Rojo Internacional - SRI  
28 Octobre 2002

- Elvira Dieguez Silveira (de Euskal Herria et ancienne prisonnière des GRAPO pendant 22 ans), Argentina Gomez Guisalde (de Galice et militante du SRI) et Xoaquin Vieites (de Galice et ancien prisonnier antifasciste) ont été appelé-e-s à se présenter à l'audience nationale le 19 novembre. L'accusation serait appartenance à bande armée et notamment les GRAPO.

- Marcis Martin Ponce, prisonnier politique des GRAPO, a été changé de cellule, voici sa nouvelle adresse :  
batiment E, cellule EHE 309, écriv n°64224, Maison d'arrêt des Yvellines, 5bis rue alexandre turpault, 78395 bois d'arcy, France.

CSRI

## Prison : Rage et Ennui

*Ce texte est la description d'une journée d'un détenu FIES 3 par Eduardo Garcia (cf. bulletins précédents). Il a été publié (en espagnol) dans le dernier numéro de "Molotov". Le texte complet se trouve sur le site espagnol "La Haine".*



"Chaque jour en me levant, je pense que mon ami Carlos sera aussi en train de se lever, entre les murs de la prison de Aranjuez. Quand je me douche, je sais que José sera en train de faire la même chose dans le Module 2 de Valdémoro.

Vers midi, je me demande si Olatz ou Concha auront reçu une lettre de solidarité. Ce ne sont pas les "autres". Ce sont mes camarades, ce sont mes ami-e-s.

La nuit tombe, et j'espère que Inaki, Tere, Dani et les autres pourront rêver sans murs ni gardiens.

Il semble que les chroniques des tortures et de l'isolement ne remuent déjà plus les neurones, de personne, c'est ainsi qu'après une brève description d'une journée de tôle, qui peut toute-s nous concerner demain, cela pourra aider n'importe qui à comprendre.

Je suis déjà concerné, comme aujourd'hui le sont 50 000 personnes, demain ce sera peut être toi.

Les militant-e-s les plus habituel-le-s sont concerné-e-s et doivent supporter le Régime FIES 3 (plus supportable que le 1, sans doute), c'est ainsi que je vous raconterai une journée (une parmi les plus de 300 que j'ai vécu à Soto del Réal), basée sur ce régime et sur la vie dans cette prison.

7H45 (approximativement) Si déjà tu n'es pas réveillé, il est sûr que le bruit que la porte métallique fait en s'ouvrant, te sortira rapidement du sommeil.

"Effectif. Soyez visible au passage du fonctionnaire." Et déjà, tu sais qu'un autre jour de 1000 heures est en train de commencer.

Tu dois te dépêcher, car comme il y a le double de prisonniers que ce qu'il devrait y avoir, l'eau chaude s'épuise de suite. Si la porte se ferme et que tu continues dans ta cellule, ils peuvent te chercher des embrouilles.

8H30 (approx) Après une longue queue (il y a 140 détenus ou plus dans le module), tu t'assieds pour déjeuner, le café n'a aucun goût, et déjà tu penses à ce que tu vas faire pour passer la matinée, car bien sûr, en étant FIES 3, tu n'as aucune activité...

9H00 Deuxième café du jour à l'économat. Tu achètes maintenant ce dont tu as besoin, car il ne rouvrira pas avant midi, et ne crois pas que ce soit un putain de supermarché. Peut-être n'y aura t'il pas de timbres durant 15 jours, ou peut-être devras-tu attendre 10 ou 12 jours avant d'y trouver du savon.

Le café dans la main, tu assisteras au grotesque spectacle de la moitié du module, s'attroupant devant la guérite des gardiens pour recevoir un traitement médical précaire ou incomplet pour ensuite, dans quelques cas, voir comme ils le "revendent" pour acheter d'autres "médicaments".

9H20 Tu cherches un table et quelques chaises sur lesquelles te planter avec un paire de camarades et ...RIEN.

La "Réinsertion" journalière, consiste à jouer aux dés ou aux dominos, à promener son ennui dans la cour, ou dans le meilleur des cas, à lire un peu ou à répondre à une lettre.

11H20 Déjà un peu fatigué des dominos, des cartes ou de lire, tu commences à demander à quelle heure arrive le courrier ou au moins la presse (si tu veux attraper la journal, il faut que tu sois rapide, il y en a seulement 2, un sur le sport, et un autre d'information générale, pour les 2 modules contigus : 2 journaux pour presque 280 personnes !).

12H00 Ils commencent à appeler par mégaphone, les chanceux qui ont du courrier.

Si tu as une lettre, en étant FIES 3 avec contrôle, tu sais déjà que la lettre, qu'ils peuvent te donner, sera ouverte, agrafée, avec un timbre bleu portant l'inscription "contrôlée", et qui bien sûr aura tardée entre 2 et 3 mois pour arriver entre tes mains (même si elle provient du module d'à côté).

Si tu as reçu des lettres, ton sourire s'effacera en voyant celle des camarades qui n'ont rien reçu (pour quelques uns d'entre eux, cela peut faire des semaines, des mois, des années sans rien recevoir...). Il est difficile pour quelqu'un qui ne l'a pas vécu, d'imaginer ce que signifie recevoir du courrier. En étant dans une cache d'Etat, chaque ligne est une embrassade, chaque paragraphe un souffle de vie, un rappel que tu es vivant. A cette heure ci, si c'est un des 2 jours qui te concerne, et où tu as demandé une visite, avec 24 h d'avance, tu seras vu par un médecin... S'il a envie de venir, car des fois, ils sont absents. Et ne demande pas pourquoi, tu n'obtiendras comme seule réponse du gardien qu'un grognement.

13H13 On appelle par mégaphone ceux qui ont "un traitement de méthadone" et la moitié du module coure jusqu'à la guérite pour recevoir leur ration.

L'heure de manger se rapproche. Imaginez-vous ce qu'est une nourriture préparée pour 14 000 personnes en quantité insuffisante et achetée au plus bas prix, cuisinée en un laps de temps imposé et restreint, par des gens à peine qualifiés pour la cuisine.

Et bien oui, elle est dégueulasse...

Surtout si tu es végétarien. Dégoutté et encore affamé tu iras boire un autre café à l'économat.

14H00 "Remontée en cellule" crient les mégaphones.

Tu remontes en cellule que tu occupes en solitaire.

Si tu es FIES 3 tu n'as personne avec qui partager tes sentiments, car ils ne veulent pas que tu intoxiques les autres avec des idées subversives, et aussi parce que les politiques posent des problèmes si on les oblige à partager la cellule. Le même argument autour de l'intoxication politique, fait que les prisonniers sociaux qui ont certaines relations, sont menacés et/ou transférés fréquemment.

Enfin, tu as devant toi 2 h de cellule et bien peu à faire. Nouveau comptage.

Tu mets les infos et tu relis pour la vingtième fois, une lettre récemment arrivée (ou d'un autre jour) et si l'occasion se présente, tu réponds à l'une d'entre elle. Par la fenêtre, tu ne verras pas une ville en mouvement, ni un champ, sinon le module d'en face, où des gens que tu ne connais pas supportent la même chose que toi.

16H00 L'ennui continue, sauf si c'est samedi (ceci, bien sûr, avec les horaires du module 4) et que tu as des visites.

Quarante-cinq minutes de parler à travers une vitre, une fois par semaine, avec des ami-e-s, qui auront attendu (si tu es FIES 3) 3 mois pour obtenir une autorisation de visite. Si c'est samedi, tu te seras habillé un peu mieux que de coutume, et tu auras réfléchi durant une heure à ce que tu raconteras/demanderas à ceux/celles qui sont venus te voir (il n'y a que 45 min, il faut être rapide).

Le parler passe trop vite, et comme d'habitude tu as oublié la moitié des choses que tu voulais dire (la même chose arrive à celle ou celui qui te visite, bien sûr). Ta conversation a été enregistrée, et quand tu as perdu de vue ceux/celles qui sont venus te voir, le sourire disparaît, et laisse place à l'impuissance et à la rage.

Ils/elles n'auront même pas pu t'embrasser.

16H30 La porte s'ouvre de nouveau pour descendre.

Dépêche-toi... Un autre café et d'autres heures creuses qui t'attendent.

19H30 A manger... J'ai déjà parlé de la nourriture... Un autre café...

20H00 "Remontez en cellule" scande le mégaphone.

Une nouvelle fois, à la "Maison". Ces quelques mètres vont héberger ton amertume durant les prochaines heures. Le moment du dernier appel de la journée arrivera très vite, et si l'envie les prend, après, ils viendront mettre un peu sens dessus dessous la cellule, ou beaucoup, cela dépendra de leur humeur. Ils appellent cela une fouille. Bien vite tu perdras le compte du nombre de fois où ils l'ont fait.

Les minutes et les heures passent lentement sans rien faire.

Peut-être, si tu as eu de la chance, tu auras reçu un fanzine ou une publication avec laquelle tuer le temps, ou bien seras-tu d'humeur pour écrire quelques lignes.

A travers les barreaux, tu vois la lune, mais, bien sûr, depuis ici elle ne te paraît pas la même.

Tu te couches, avec l'espoir de rêver, à ce qui dehors te tient éveillé.

Et les heures passent jusqu'à l'aube, une nouvelle fois entre le même ennui et avec la même rage.

**Eduardo Garcia'**

## Quelques nouvelles de Dayon Miller

Dans le bulletin n°39 (mai 2002), nous vous avons parlé de Dayon Miller, ce prisonnier américain qui avait écrit une plate-forme de revendications (PETRAT = Prisoner's Endorsment for True Rehabilitation And Treatment), suite aux nombreux mauvais traitements (pouvant aller jusqu'à la mort) dont sont victimes les détenus dans la prison où il est incarcéré, plate-forme dont nous avons publié des extraits (et qui est toujours en cours de traduction).

Nous avons reçu des nouvelles de lui depuis : révolutionnaire socialiste emprisonné depuis 4 ans et demi (pour un braquage de banque), Dayon a écrit cette plate-forme en septembre 2001 alors qu'il était en isolement dans une unité de sécurité maximale (pour avoir poignardé un garde) ; il a réussi à le faire circuler à d'autres prisonniers qui l'ont copié, mais c'était dur de mettre en place une réelle solidarité, à cause du fait qu'il était (et est toujours !) dans une unité de sécurité maximale. Il a évidemment subi beaucoup de pression de la part de l'administration de la prison à cause de ce texte, et notamment en avril 2002 il a reçu un nouveau rapport pour mauvaise conduite (le 3<sup>ème</sup>), pour la raison suivante : enfermé 23h par jour, il a normalement droit à 1h de promenade et une douche de 10 minutes, mais même cela lui est supprimé régulièrement, et c'est donc pour avoir protesté contre la suppression de l'heure de promenade et de la douche journalière (pour lui et pour les autres prisonniers) qu'on lui a collé un nouveau rapport ! Ce qui fait qu'alors qu'il ne devait plus lui rester que 3 mois à faire (avant d'être transféré dans une autre prison), il en a pris 8 de plus ! Il s'était alors mis en grève de la faim pendant 4 jours et demi, pour protester contre ce rapport de mauvaise conduite. Depuis, il se bat pour être transféré dans une autre prison.

Dayon a reçu très peu de soutien depuis qu'il a fait circuler sa plate-forme de revendications à l'extérieur, et il en a besoin ! N'hésitez donc pas à lui écrire pour le soutenir dans sa lutte, lui montrer qu'il n'est pas tout seul, et montrer aussi à l'administration pénitentiaire que des gens savent ce qui se passe à l'intérieur ! Solidarité avec les prisonnier-e-s en lutte !

Dernière minute : la mère de Dayon nous apprend (10 octobre 2002) qu'il devrait être transféré bientôt, donc pour ceux/celles qui désirent écrire à Dayon, merci d'écrire à sa mère qui transmettra (nous espérons recevoir bientôt sa nouvelle adresse) : *Ruth M. Hayes, 6709 Bridger CT, Indianapolis, IN 46268, USA.*

## BREVES

- **PRECISION** : dans le bulletin précédent, nous avons publié un article du Comité de Lutte contre la Barbarie et l'Arbitraire relatant le transfert de Georges Ibrahim Abdallah suite au mouvement collectif de refus du plateau repas des 27, 28 et 29 août, en solidarité avec les prisonnières palestiniennes, et impliquant 130 détenus de la centrale de Moulin. Il nous semble important de préciser que Georges n'a pas été le seul détenu visé par la répression administrative, mais que 4 autres prisonniers de cette centrale ont connu le même sort. Au moins un de ceux-ci a été placé en isolement, quant aux autres, nous n'avons pas connaissance

du régime que la pénitentiaire leur a réservé. On peut ajouter aussi que ces 5 transferts sont intervenus suite à une succession de mouvements de détenus à la centrale de Moulin, dont le refus de plateaux collectif ne constitue pas le seul événement. Le 19 août, les détenus d'un secteur de la prison se sont mobilisés sur la question des conditions de détention, attendant les flics dans la cour jusqu'à 1h du matin. Le 2 septembre, sur la question des conditionnelles, des permissions et du rapprochement familial, toute la centrale a protesté et attendu les flics dans chacune des deux cours jusqu'à 2h du matin. C'est 9 jours plus tard, un certain

11 septembre, que sont intervenus les transferts.

- **TOURS** : le tribunal correctionnel a condamné à 24 mois fermes Georges Courtois (55 ans, auteur de la prise d'otage du palais de justice de Nantes en 85, et qui a déjà passé plus de la moitié de sa vie en prison) pour détention d'armes, de cagoules, et usage de chéquiers volés. Son coaccusé Favrice Bloyer a écopé de 10 mois de zonz'. Ils ont été relaxés de l'accusation d'association de malfaiteur, leur avocat ayant souligné qu'ils n'avaient pas de voiture et qu'ils avaient passé le plus clair de leur temps à écluser les bars.

- **SUEDE** : Pelle Strindlund, militant pacifiste suédois, a été condamné début octobre à

8 mois de prison suite à plusieurs actions contre l'industrie de la viande (notamment un sabotage contre un abattoir et une libération de poules de batterie). L'exécution de la sentence a débuté le lundi 14 octobre. Selon le système des remises de peine en vigueur là haut, il devra effectuer les deux tiers de sa peine avant de pouvoir demander la conditionnelle, il restera donc enfermé au moins jusqu'en mars 2003. Vous pouvez lui écrire : *Pelle Strindlund, Ostragård kriminalvårdsanstalt, Box 215, SE-462 23 Vanersborg, Suède.*

- **BELGIQUE** : 3 allemands qui ont participé à la manifestation contre le sommet de Laeken (Bruxelles, décembre 2001) sont passés le 29 octobre en appel de leur condamnation 5 mois plus tôt pour « rébellion ». La rébellion consistait en un jet de pierre sur un barrage policier et une résistance à leur arrestation. Les témoins sont tous des policiers, bien entendu, dont les procès verbaux sont identiques, à croire qu'il s'agit de véritables photocopies. Au moins les bleus sont certains de cette manière que leur témoignages concordent. L'avocat a souligné plusieurs irrégularités, et entre autre le fait que d'où ils étaient placés, les policiers témoins ne pouvaient pas voir la scène qu'ils prétendent avoir vu. Inutile de s'étendre trop la dessus. Les procès dans ce genre se suivent et se ressemblent tous. Les condamnations aussi, d'ailleurs. Les juges rendront leur décision le 10 décembre.

- **HOLLANDE** : Juanra de nouveau incarcéré. Ce barcelonnais avait été arrêté en Hollande suite à une demande d'extradition de la part de l'Espagne, pour de fantasmagoriques liens avec ETA. La demande espagnole est actuellement étudiée par les autorités néerlandaises. Suite à son arrestation, il avait été libéré le 25 juin moyennant une caution de 20000 euros. Le 1<sup>er</sup> octobre, quand le juge a décidé que l'extradition de Juanra était admissible, il a prolongé sa liberté conditionnelle jusqu'à ce que la Cour

Suprême hollandaise statue à son tour sur l'extradition. Mais cette décision de prorogation de liberté a été contestée devant la Cour d'Amsterdam, qui a décidé que Juanra devait de nouveau se présenter à la prison de Vught. Il est soumis au régime de détention normal, mais n'a droit qu'à une visite par semaine. Son avocat va faire appel de cette dernière décision. En attendant, vous pouvez lui écrire : Juan Ramon Rodríguez Fernández c/o P.I Nieuw Vosseveld - Unit 3, Lunettenlaan 501, 5263NT Vught, Hollande

- **Répression à St Etienne, suite** : On vous a parlé dans les derniers bulletins des gens matraqués et arrêtés le 29 août à St Etienne, suite à un concert (en soutien aux inculpé-e-s du No Border Camp), dont certain-e-s ont pris de la prison ferme en comparution immédiate. Nous avons reçu l'adresse de l'un deux, condamné à 4 mois ferme (la peine la plus lourde). N'hésitez pas à lui écrire, car il a besoin de contact et est prêt à parler de tout. Il devrait sortir le 2 décembre. Tiens bon !

**Nahil CHAKIK, Cell 256 N°24890, Maison d'arrêt de La Talandière, 42350 LA TALANDIERE, Q.B**

- **Rap contre la prison** : "Le disque de rap du Collectif Dissensus, "Arenc rap", vient de sortir. Il parle, entre autres, du centre de rétention d'Arenc, de la taule et des discours sur Marseille. Il est en vente nulle part, car il est gratuit (bien sûr). Essayez de vous le procurer vite, il n'y en aura pas pour tous." Il est disponible à l'adresse de Dissensus contre un timbre et un CD vierge : Collectif Dissensus c/o Kaléidoscope, 3 rue des Trois Mages, 13001 Marseille, France. PS: Le Collectif Dissensus édite aussi un journal gratuit (paraissant de temps à autre) et réalise une émission de radio hebdomadaire, le lundi à 21h sur Radio Galère, 88.4 FM (Marseille).

- **D'autres journaux contre la prison**  
**Le bulletin ABC/CNA**  
**c'est bien, mais ce n'est pas tout ! Voici une liste de quelques journaux traitant de la prison (ou en grande**

**partie), qu'on vous conseille de lire sans plus tarder !**

- **L'Envolée** : Constitué essentiellement de textes de prisonnier-e-s, "L'Envolée" est un journal abolitionniste sorti en imprimerie, à soutenir absolument (nous pouvons y abonner les prisonnier-e-s qui le souhaitent). Dans le n°7 (octobre 2002) : un dossier sur la censure en prison, les luttes de prisonnier-e-s à Valence, Moulins, La Santé, en Italie, etc., les nouvelles lois sécuritaires (notamment le volet carcéral), l'Algérie (une vaste prison en mutinerie désormais permanente), l'espace judiciaire européen et les mandats d'arrêt, le fichage génétique, l'émeute à Saint-Maur (1987), la répression au No Border Camp, des nouvelles (ou textes) de Gaël Roblin, Marco Camenish, etc. L'Envolée, 63 rue de Saint-mandé, 93100 Montreuil-sous-bois, France / [envolée@internetdown.org](mailto:envolée@internetdown.org) / [www.journalenvolee.free.fr](http://www.journalenvolee.free.fr).

PS: L'Envolée distribue aussi la cassette vidéo du communiqué clandestin réalisée par des prisonniers de la centrale d'Arles (cf. bulletins précédents), pour 4€ (traductions en anglais, espagnol, italien).

- **Franc Tireur** : Bulletin d'information du comité de soutien aux FTP marseillais, dont un membre, Yves Peirat, est encore incarcéré aujourd'hui (cf. bulletins précédents). Dans le n°11 (octobre 2002) : Yves Peirat placé en isolement, Même justice pour tous! (tract diffusé au CD de Salon, reproduit dans ce bulletin), Solidarités ici & ailleurs (Etats-Unis, France, Serbie). Solidarité Résistance Antifa, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris, France / 01-43-48-54-95 / [sra@samizdat.net](mailto:sra@samizdat.net) / [solidarité.samizdat.net](http://solidarité.samizdat.net)

- **Cette Semaine** : Excellent journal qui en est à sa dixième année, "Cette Semaine" regorge de textes concernant la prison. Dans le n°85 (août/septembre 2002) : Prisonnier-e-s en lutte au Portugal, Procès des anarchistes turcs d'Usak, L'attaque de la prison de Frosinone [en 1981], Chronique détaillée de la révolte à la prison de Quatre Camins (Barcelone),

Contribution depuis la prison de Huelva, Marco Camenish, etc. Cette Semaine, B.P. 275, 54005 Nancy cedex, France / [cettesemaine@free.fr](mailto:cettesemaine@free.fr) / [cettesemaine.free.fr](http://cettesemaine.free.fr)

- Tout Le Monde Dehors! : TLMD! est une feuille d'info sur les prisonnier-e-s en lutte, avec surtout des infos concernant l'Espagne, mais pas seulement. Dans le n°5 (juin 2002) : Espagne: Bilan de la dernière mobilisation, Brèves, Communiqué du bunker d'isolement de Topas, La vie s'en va, lettre reçue de Lleida, Révolte à Quatre Camins / France: Brèves du désordre / Italie: Marco Camenish / Argentine: Les émeutes du 10 janvier 2002. Tout Le Monde Dehors! c/o TCP, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris, France / [passemuraille@free.fr](mailto:passemuraille@free.fr)

#### Sortie de la brochure

"Résistance(s) au carcéral. Pour en finir avec toutes les prisons..."

"[...] La prison évoquée ici est celle de la pénitencier, reflet concret de leurs rêves sécuritaires. La prison, c'est aussi des centres de rétention, des cellules de garde à vue, des maisons de redressements, des hôpitaux psychiatriques, des commissariats, ainsi que l'usine, l'esclavage salarial, des logements dits "sociaux", en passant par des cartes d'identité, des comptes en banque, des "carte vitale", des RMI, etc. Le carcéral se respire partout alentour, avec l'incessante apparition de caméras de vidéo-surveillance dans les

parkings, rues, autoroutes jusqu'aux transports publics vidéo et audio-surveillés pour "notre sécurité", aux patrouilles de flics, municipaux, militaires, vigiles de toutes sortes et un long etc. C'est pourquoi "améliorer" ou "humaniser" toutes ces prisons et moyens de contrôle ne peut que laisser envisager des lendemains cauchemardesques.

[...] Abolir la prison, c'est lutter contre tout ce qu'elle représente, ce dont elle est issue et ce à quoi elle sert et défend. [...]

D'où cette brochure, un questionnaire a été envoyé pendant l'été 2000 à des dizaines de prisonnier(e)s dans le monde comportant quatre questions : description de leur taule ; comment vivaient-ils/elles leur condition d'incarcération, qu'en pensaient-ils/elles, ainsi que de la prison en général ; comment en finir avec la prison ; comment construire un monde sans prison. Cette brochure est composée de leurs contributions, de textes et de lettres sur ces sujets là, de l'expérience et de l'action de gens qui luttent contre la prison et pour sa fin, de "l'intérieur" ainsi que de l'extérieur. [...]"

Cette brochure (92p.A4) est disponible à notre adresse pour 2.50€ + 1.22€ pour le port.

#### Revue de presse

- Action : A noter la rubrique "Le carnet des prisons" dans "Action", la lettre mensuelle d'Act Up-

Paris. Dans le n°82 (septembre 2002) : Logique d'enfermement, Témoignage, Mort d'un sexagénaire, Légionellose, en prison aussi. Act Up-Paris, B.P. 287, 75525 Paris cedex 11, France / [www.actupp.org](http://www.actupp.org)

- Echanges : A lire dans le n°101 (été 2002) de la revue "Echanges", bulletin du réseau "Echanges et mouvement", un article (traduit de l'anglais) intitulé "Prisons et exécutions : le modèle américain" : Aperçu historique, Le "nouveau" système répressif (1968-2001), La peine de mort et la globalisation, Dans une époque de désinvestissement, etc. Echanges et mouvement, B.P. 241, 75866 Paris cedex 18, France.

- Pour la Palestine : Dans le n°35 (juillet-août 2002) de la revue "Pour la Palestine", bimestriel de l'Association France Palestine Solidarité, plusieurs articles concernant les prisons : Arrestations massives, prisons surpeuplées [sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens, depuis la grande offensive israélienne], Libérez Marwan Barghouti [secrétaire général du Fateh, la principale organisation de l'OLP, en Cisjordanie], Déclaration sur l'arrestation et la torture de Marwan Barghouti [par l'Association Internationale des Juristes Démocrates], etc. A.F.P.S., 21ter rue Voltaire, 75011 Paris, France / [afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org) / [www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)



L'Anarchist Black Cross est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral. Nous n'y arriverons pas du jour au lendemain et l'ABC propose dans un premier temps un soutien aux détenu-e-s et aux luttes de détenu-e-s. Nos activités consistent à assurer une aide multiforme à celles et ceux dont l'existence a été considérée comme indésirable par la machine judiciaire et que l'on fait disparaître entre quatre murs. Nous encourageons les lecteurEs à prendre contact avec les prisonnier-e-s, nous collectons des fonds et apportons un soutien financier, nous diffusons des informations dans un bulletin mensuel. Contactez-nous à une de ces deux adresses afin de recevoir des tracts de présentation, les bulletins précédents, des brochures, ou tout simplement pour en savoir davantage.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex, France.

ABC c/o CCL, 4 rue de Colmar, 59000 Lille, France.

E-mail : [abcdijon@free.fr](mailto:abcdijon@free.fr) - [ablille@no-log.org](mailto:ablille@no-log.org)